



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0289

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Volet agricole du contrat d'agglomération - Attribution d'une subvention à la Commune pour la gestion de l'ambroisie

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Joly

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

**Séance publique du 24 septembre 2008****Délibération n° 2008-0289**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Priest

objet : **Volet agricole du contrat d'agglomération - Attribution d'une subvention à la Commune pour la gestion de l'ambroisie**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément à la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire et en application du volet territorial du contrat de plan Etat-Région, l'Etat, la Région, le département du Rhône et la Communauté urbaine ont décidé de s'engager dans une démarche de contrat d'agglomération afin de conforter le développement de la métropole régionale.

Parmi les six chapitres que comprend ce contrat, le chapitre « attractivité du territoire et environnement » correspond aux priorités conjointes de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes conformément aux orientations arrêtées au titre de sa politique contractuelle d'aménagement et de développement du territoire (contrat de développement de Rhône-Alpes).

Dans le cadre de ce 5° chapitre, la Région et la Communauté urbaine ont décidé que des actions sur les espaces agricoles et naturels périurbains pourraient être soutenues. Ces actions relèveraient plus particulièrement de projets visant à mettre en place des périmètres de protection des espaces agricoles périurbains, des projets collectifs d'offre de services à la population ou projets visant à conforter l'agriculture raisonnée dans les nombreuses fonctions qu'elle assure pour la population urbaine.

Pour aider à l'émergence de projets, la Région et la Communauté urbaine ont lancé au printemps 2008 un appel à projets auprès des Communes, syndicats intercommunaux, professionnels agricoles, associations et chambres consulaires.

Le Comité d'orientation agricole est le comité de pilotage et de suivi du volet agricole du contrat d'agglomération. Il comprend des représentants de la Communauté urbaine, de la Chambre d'agriculture, du Département, de la Région et de l'Etat.

Ce comité, réuni le 23 juin 2008, a examiné les quatre projets qui ont été déposés à la Communauté urbaine et leur a donné un avis favorable. La Région prendra à sa charge la participation à deux des projets, la Communauté urbaine aux deux autres. L'un de ces deux projets fait l'objet du présent rapport, le second sera présenté ultérieurement.

*Projet Gestion de l'ambroisie par la commune de Saint Priest*

La commune de Saint Priest est fortement confrontée au problème du développement de l'ambroisie sur les 3 000 ha de son territoire. La lutte contre l'ambroisie s'est organisée efficacement depuis une dizaine d'années, sans que l'éradication soit atteinte.

Elle a décidé de modifier son action en :

- mettant en place une coordination des actions de lutte contre l'ambrosie mises en œuvre par différents partenaires (les services de la Communauté urbaine, le département du Rhône, la société des autoroutes Rhône-Alpes, l'association française d'étude des ambrosies, les principaux agriculteurs de la commune et la Chambre d'agriculture),
- modifiant les périodes d'intervention avec une première fauche retardée en juillet et une seconde avancée en septembre,
- modifiant les hauteurs de fauches, laissant en place une végétation plus dense,
- créant une permanence ambrosie comportant une personne employée à mi temps pendant quatre mois chargée du repérage, cartographie et coordination des interventions, y compris par le biais d'une mobilisation de la Chambre d'agriculture auprès des agriculteurs.

La participation sollicitée concerne la prise en charge à 80 % de la permanence spécifique, dont le coût total est estimé à 4 791 €, soit une aide de 3 333 € ainsi qu'une mobilisation des techniciens de la Chambre d'agriculture dans le cadre de la convention Communauté urbaine - Chambre d'agriculture ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention de 3 333 € nets de taxes à la commune de Saint Priest pour la gestion de l'ambrosie, correspondant à 80 % de la dépense totale.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention correspondante avec la commune de Saint Priest.

**3° - La dépense correspondante** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 340 - fonction 830 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.**